

téria sera exploitée par l'Unité administrative du Quartier général de la Défense nationale. Les questions a), b), c) et d) n'exigent donc pas de réponse.

LA BROCHURE «OÙ VA L'ARGENT DE VOS IMPÔTS
(1972-1973)»

Question n° 553—**M. Crouse:**

1. Combien a-t-on imprimé de brochures intitulées «Où va l'argent de vos impôts (1972-1973)» portant la signature de l'honorable C. M. Drury?

2. Combien en a-t-on distribué?

3. Combien l'impression de cette brochure a-t-elle coûté au gouvernement?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): 1. 558,820.

2. A la date du 11 mai, 1972, 378,811 exemplaires avaient été distribués, soit directement au public, soit aux ministères et aux agences gouvernementales, à fin de distribution subséquente au public.

3. \$72,625.73

L'AMBASSADEUR DU CANADA AUPRÈS DE L'UNESCO

Question n° 576—**M. Thompson:**

Le nouvel ambassadeur du Canada à l'UNESCO a-t-il travaillé au ministère des Affaires extérieures entre 1942 et 1945 et, dans l'affirmative, a) quelles étaient ses fonctions, b) pourquoi a-t-il quitté son poste, c) quand a-t-il quitté son poste?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Un examen des archives montre que le nouvel ambassadeur canadien près l'UNESCO ne travaillait pas pour le ministère des Affaires extérieures entre 1942 et 1945. Les sous-questions a), b) et c) ne s'appliquent donc pas.

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LE TAUX DE CHÔMAGE DANS LES RÉSERVES INDIENNES

Question n° 291—**M. Robinson:**

1. Quel est, en général, le taux de chômage dans les réserves indiennes?

2. Quels sont les programmes en vigueur concernant les Indiens en chômage?

3. Dans quelle mesure les gouvernements fédéral et provinciaux coordonnent-ils leurs efforts afin de réduire le taux de chômage des Indiens?

4. Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration dispense-t-il des services dans les réserves indiennes?

(Le document est déposé.)

QUESTIONS ORALES

LES FINANCES

LA DÉMISSION DU PRÉSIDENT DU TRIBUNAL
ANTI-DUMPING—LA POSSIBILITÉ D'UN CONFLIT
D'INTÉRÊT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'adresser une question au très honorable premier ministre; elle fait suite à celle que lui adressait vendredi dernier le député de Prince Edward-Hastings. Maintenant que le premier ministre a

eu le temps de se renseigner sur la possibilité d'un conflit d'intérêt, nous dirait-il s'il s'est ou non renseigné, et s'il y avait de fait, conflit d'intérêt dans le cas du président du Tribunal antidumping qui a récemment résigné ses fonctions?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai effectivement fait des recherches dans mes souvenirs à ce sujet. J'ai dit que j'avais reçu une lettre de démission quelques jours plus tôt, mais c'était en fait quelques semaines plus tôt, soit au début de mai; de plus, cette lettre était adressée au ministre des Finances, comme il convenait. C'est tout ce que je puis dire, monsieur l'Orateur. Le ministre des Finances, quand il sera de retour, voudra peut-être ajouter quelque chose.

L'hon. M. Stanfield: Le premier ministre peut-il dire à la Chambre si on a enquêté ou si on enquête maintenant sur la question de conflits d'intérêts auxquels aurait été exposé le président du tribunal antidumping fédéral qui vient de démissionner? A-t-on tenu une enquête semblable déjà, y procède-t-on actuellement ou le gouvernement a-t-il l'intention d'en tenir une?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice a répondu à cette question en termes généraux vendredi, et il a laissé entendre qu'il avait saisi les tribunaux de cette affaire. Il est donc évident qu'une enquête a été faite. Le chef de l'opposition voudrait peut-être demander d'autres éclaircissements au ministre de la Justice.

L'hon. M. Stanfield: Oui, monsieur l'Orateur, j'ai une question à lui poser mais pas précisément au sujet de celle à laquelle il a répondu vendredi. Mène-t-il, ou fait-il mener, une enquête approfondie sur la question de conflit d'intérêt, non seulement en ce qui a trait à l'affaire qu'il a mentionnée vendredi, mais d'une façon plus générale?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il va sans dire que l'affaire dont les tribunaux ont été saisis a fait surgir la question de l'opportunité d'examiner davantage d'autres questions, et d'autres examens sont donc en train de se dérouler. La seule affaire, toutefois, qui ait atteint la phase d'une intervention de notre part est celle de la décision du tribunal antidumping concernant la verrerie. Nous avons à cet égard intenté des procédures dont le fondement est évidemment partie de la documentation de notre cause devant le tribunal fédéral.

L'hon. M. Stanfield: Étant donné la réponse du ministre, pourrait-il nous exposer très brièvement la portée des enquêtes menées et nous dire aussi quand la Chambre sera informée du résultat de ces enquêtes?

L'hon. M. Lang: Non, monsieur l'Orateur, à mon avis, on n'aurait rien à gagner d'une description du fonctionnement interne d'une enquête d'ordre général telle que celle-ci. Inutile de dire que lorsque les procédures sont entamées, cela devient un fait enregistré, donc public. Il n'appartient pas normalement au ministre d'indiquer à la Chambre à quel moment on intente ces procédures. Je ne l'ai pas fait dans le cas présent et ne le ferai sans doute jamais; toutefois, cela devient un fait enregistré à ce moment-là.